

# « Le français n'est pas sexiste »

LANGUE La féminisation de l'écrit via l'écriture inclusive engendre le débat

► En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'écriture dite « inclusive » se développe depuis les années 80. ► Son enjeu : rendre le féminin plus visible, sans pour autant rendre les textes illisibles.

Amorcée au Québec dès 1979, l'écriture inclusive se diffuse depuis plus de trente ans dans les territoires francophones de la « périphérie » (Belgique, Québec et Suisse romande). Lentement mais sûrement. Tandis qu'en France, la féminisation de l'écrit donne lieu à de vifs débats (voir *Le Soir* du samedi 7 octobre).

Progrès féministe pour les uns, massacre de la langue française pour les autres : l'écriture inclusive est avant tout un concept large, une sorte de boîte à outils orthographiques.

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la Direction de la langue française en adopte une interprétation modérée, conciliant les impératifs d'inclusion féminine et d'inclusion sociale. « *La question de l'inclusion ne repose pas que sur la féminisation des textes*, souligne sa directrice, Nathalie Marchal.

*Il faut absolument rendre la femme visible dans les écrits mais aussi rendre les textes accessibles à tous. Sinon, on crée une autre forme d'exclusion. Et on sait que l'orthographe peut avoir des conséquences dramatiques en termes de discrimination sociale.* »

## Les femmes pas exclues

Dans son guide « Mettre au féminin » réédité en 2014, la FWB ne proscrie donc pas l'usage du masculin comme genre commun : « *En bien des cas, le masculin assure en effet une économie appréciable dans la formulation, sans compromettre la lisibilité des textes et sans être nécessairement chargé de valeurs sexuellement discriminantes.* »

Pour Marie-Louise Moreau, corédactrice de ce guide, il est faux de penser que la langue

française est sexiste. « *Que certains grammairiens le soient, ça c'est vrai* », ajoute-t-elle en référence à la règle, malheureusement formulée au XVII<sup>e</sup> siècle, du « masculin qui l'emporte sur le féminin ».

En fait, le recours au masculin pour désigner des ensembles mixtes (composés d'hommes et de femmes) est un usage issu du latin. Pour la sociolinguiste, « *si on parlait simplement de genre "neutre", il n'y aurait plus*

*d'idéologie possible.* »

« *Quand on dit "les étudiants", "les voyageurs" ou "les voisins", les femmes ne se sentent pas exclues. L'usage du masculin pour désigner un ensemble mixte est une ressource du français qu'il ne faut pas confondre avec le sexisme* », tranche Nathalie Marchal. La notion d'écriture égalitaire de la FWB diverge donc de l'écriture inclusive *stricto sensu*, qui aspire à faire explicitement coexister le féminin et le masculin dans les textes, en les juxtaposant (« les étudiantes et étudiants ») ou utilisant le point milieu (« les étudiant·e·s »).

## L'armée et la justice résistent à la féminisation

C'est précisément ce point milieu, au cœur des crispations en France, qui a motivé la Direction de la langue française en Belgique à rédiger la semaine dernière une recommandation rappelant l'usage « parcimonieux » qui doit être fait des « doublets abrégés » (points milieu, parenthèses ou tirets permettant à un même mot d'être écrit au masculin et au féminin) : « *S'ils sont employés de manière systématique, (ils) encombrant rapidement la lecture, altèrent la lisibilité.* »

Le bilan le plus positif et audacieux de la « mise au féminin » de la FWB concerne la féminisation des métiers, désormais obligatoire pour les autorités admi-

nistratives depuis le décret de 1993. « *Il y a eu des avancées manifestes et le combat est, pour l'essentiel, gagné*, se réjouit Marie-Louise Moreau. Cela dit, on observe des poches de résistance dans certains domaines, comme la justice et l'armée. Les avocates, entre elles, s'écrivent encore "Cher confrère"... » ■

CLARA VAN REETH

## GENEVIÈVE DAMAS

### « Un écrivain comme les autres »

Certaines voix s'élèvent contre la féminisation des métiers. Geneviève Damas est écrivain et refuse qu'un « e » soit ajouté au bout de sa profession. « *C'est tout autant une lutte pour l'égalité que celle des féministes en faveur de l'écriture inclusive*, explique l'auteur. *J'ai été éduquée par mon père dans l'idée que je pourrai tout faire, à l'égal des hommes.* » La dire « écrivaine », c'est pour elle, une façon de ramener son travail à sa condition de femme, « *ce qui n'arriverait jamais à un homme* ». « *Le fait que je sois une femme ne devrait pas intervenir dans la qualification de mon travail. Je ne fais pas "d'écriture féminine". Je fais le même métier que les hommes et je réclame donc leur nom.* »

C.V.R.